

NAHALOT - CE CHABBAT NOUS ÉLEVONS LA MÉMOIRE DE:

Messod Sabah Z"l	26 Tévet - 24 Jan
Aimé Assayag Z"l	26 Tévet - 24 Jan
Simon Marciano Z"l	26 Tévet - 24 Jan
Salomon Ohana Z"l	28 Tévet - 26 Jan
Méir Guedj ben Mordéchaï Z"l	29 Tévet - 27 Jan
Éliyaho Sonigo 'Z"l	29 Tévet - 20 Jan

KIDDOUCH CHABBAT

Est offert par: Communauté Hékhhal Shalom

SÉOUDA CHÉLICHITE

Est offerte par: 1- M. Simon Assayag pour la nahala de son père Aimé Assayag Z"l
2- M. Binyamin Sonigo pour la nahala de son père Éliyaho Sonigo Z"l

KOLLEL HEKHAL SHALOM

DÉDIÉ À LA MÉMOIRE DE ÉLIRAN ELBAZ Z"l ET À LA MÉMOIRE DE YAACOV SALTIEL Z"l

On Vous invite de venir étudier au Kollél et ajoutez de la lumière dans Votre Vie
ON VOUS ATTEND CHAQUE SOIR
DU LUNDI AU JEUDI 20h00 - 21h15

COURS DE TORAH POUR TOUS LES NIVEAUX, VENEZ DÉCOUVRIR VOTRE NIVEAU avec Rabbin A. Ronen Abitbol: tout les soirs de 20h à 21h15. Avec Charles Abikhzer: Lundi de 20h à 21h15. Le 101 Paramètre d'Israël, Mardi de 20h à 21:15 Houmach avec commentaires, Mercredi 20h à 21h15: Introduction aux notions de la Kabbala . Avec Yossi Mouyal: Tout les Jeudi de 20h30 à 21h15: Paracha de la semaine

ROCHE CHODECH CHEVAT
LE SAMEDI 28 JANVIER 2017
LE MOLAD SERA
LE VENDREDI 27 JANVIER 2017
17:36 + 8 PART DE L'HEURE

ÉVÉNEMENTS HÉKHAL SHALOM

COMITÉ DES DAMES D'HÉKHAL SHALOM

1- HAFRACHAT 'HALLA

Le Mercredi 25 Janvier 2017 à 19h30

Conférencier Rabbin Ronen Abitbol

Commanditée par: 1- Sarah Bensimon, Refouah Shlemah de Libba Ahouva bat Zeisal et Yehuda Ben Rachel

Bonne délivrance pour Leah Dinah bat Betty
2- Vanessa Soussana

Mazal pour ses soeurs Sandra et Yael bat Joelle

Réussite de ses enfants Noam et Liora

N'oubliez pas d'apporter vos bols pour pétrir votre pâte et un plastique pour la couvrir

Les ingrédients vous seront fournis

2- THÉ ANNUEL pour le MIKVÉ SHALOM

Le Dimanche 5 Mars 2017 de 14h à 17h

Conférence à 16h animée Mme Kremisi

- Réglez à votre taille le tour de tête de vos Téfilines en n'oubliant pas de prononcer la formule « Léchem quédouchate téfiline » avant d'y apporter quelque modification.

Le boîtier du bras :

- Le boîtier se fixe sur le biceps (et non dans le creux du coude).
- Veillez à ce que le petit noeud (youd) touche le boîtier.
- Les gauchers devront porter les Téfilines sur le bras droit.

En règle générale :

- Boîtiers et lanières doivent être posés directement sur le corps (attention, par exemple à la Kipa ou à la manche de chemise qui s'intercalerait entre la lanière et le corps).
- Le côté blanc des lanières est posé sur le corps, laissant visible le côté noir.
- Faites régulièrement repeindre et vérifier vos Téfilines (intérieurement et extérieurement).

“Et tous les peuples de la terre verront que tu portes sur toi le nom de D.ieu et ils te craindront” (Bera'hot 6a)



INFORMATION: www.hekhalshalom.com

Communauté Sépharade Hékhhal Shalom,
Synagogue - Kollél - Mikvé - Salle des fêtes
825 Gratton, Ville Saint- Laurent, H4M 2G4,
Tél: 514 747-4530 - Fax: 514 747-5283 - Mikvé: 514 747-7707

CHABBAT SHALOM

LE BULLETIN HÉBDOMADAIRE DE NOTRE COMMUNAUTÉ

VOL. 3 No.40
SAMEDI 21 JANVIER 2017
23 TEVET 5777

Paracha CHEMOT

Allumage des bougies du Chabbat: 16:27
Sortie du Chabbat: 17:34



Horaire des Offices 2017 - 5777

Chabbat Samedi 21 Janvier 2017

Chahrit: 8:15

Minha suivie d'Arvit: 16:00

Dimanche 22 Janvier 2017

Chahrit: 7:00 - 8:00

Minha suivie d'Arvit: 16:30

Lundi 23 au Jeudi 26 Janvier 2017

Chahrit: 6:00 - 7:00 - 8:00

Minha suivie d'Arvit: 16:30

Vendredi 27 Janvier 2017 - 29 TÉVET

Chahrit: 6:00 - 7:00 - 8:00

Minha suivie d'Arvit: 16:30

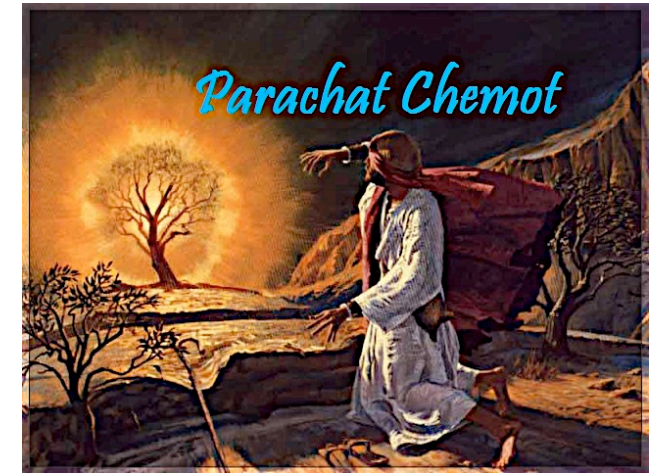
Allumage des bougies: 16:37
VEILLE DE ROCHE CHODECH CHEVAT

NOUVEAU SERVICE H.S

VOUS POUVEZ SPONSORISER L'ÉTUDE DE LA TORAH DE LA SEMAINE AU KOLLEL À LA MÉMOIRE D'UN CHÈR, UNE RÉFOUA CHÉLÉMA, RÉUSSIITE, ETC.
UN JOUR: \$52, UNE SEMAINE: \$180
CONTACTER LE BUREAU OU RAV RONEN

PARACHA - CHEMOT

Moïse et le buisson ardent



Le livre de Beréchet (la Genèse) est le livre de la Création: création du monde, création de l'homme, apparition d'Abraham, Yits'hak et Yaâkov et des Enfants d'Israël, une famille de 12 frères.

Le livre de Chemot (l'Exode, mais littéralement en Hébreu « les Noms »), est celui de la formation du peuple d'Israël. Par le biais de l'esclavage, de la sortie d'Egypte et du don de la Torah, cette famille de 12 frères va s'ériger en tant que peuple d'Israël.

Le premier verset du livre de Chemot enseigne: « Et voici les Noms des enfants d'Israël qui arrivèrent vers l'Egypte. ». Ce n'est pas seulement une famille maintenant élargie à 70 individus qui arrivent en Egypte, ce sont leurs « Noms » (Chemot).

Dans la Torah, le nom n'est pas seulement une appellation conventionnelle mais désigne le potentiel spirituel d'une personne, et son statut.

Le 'Midrach Raba' (Chemot 1:5) va s'emparer de ces 12 noms et nous exposer qu'ils sont évoqués ici par rapport à la Ge'oula - la libération future. Ainsi le nom de Reouven est mentionné car il est écrit (Chemot 3:7) : « J'ai vu (rao ra-iti -Reouven) l'oppression de mon peuple. »

◆ Chim'on (Chemot 2:24) « Et D-ieu entendit (Yismâ - Chim'on) leur soupirs.

◆ Lévi: Car D-ieu s'est lié à Son peuple dans leur souffrance, (Lévi= accompagner, se lier).

◆ Yehouda : Car ils louent D-ieu » (ils vont croire à leur prochaine délivrance).

◆ Zevouloun : Car ils me feront un sanctuaire (Bet Zevoul) et je résiderai parmi eux.

◆ Gad : Car Il les nourrira de Manne qui est comme 'Zérâ Gad' (Chemot 16:31).

◆ Yossef : Car D-ieu rajoutera (Hossif=Yossef) dans le futur une nouvelle délivrance: celle de la royauté des Nations.

Le Rabbin Ronen A. Abitbol peut être rejoint au
(514) 831-4530 - r.abitbol@hekhshalom.com

Rabbin Ronen A. Abitbol



Nous pourrions penser que ce Midrach n'est pas à sa place ! Il explicite les 'Noms' comme si l'exil touchait à sa fin et que la libération et même les libérations futures, étaient déjà concrètes... Mais, nous, nous ne sommes qu'au début du Livre de Chemot, l'esclavage se dessine à peine ! Ce ne sont pas des individus qui descendent en Egypte, ce sont leurs 'Noms', c'est à dire leur 'programme' qui arrivent en Egypte. (Dr Michel Malka)

Le même Yossef

« Toutes les personnes issues de la lignée de Yaâkov étaient au nombre de soixante-dix, et Yossef était en Egypte » (Chemot 1, 5)

Ce verset après une première lecture paraît assez simple. Il nous dit simplement le nombre de personne descendues avec notre patriarche, et précise que Yossef du fait de son propre histoire, était déjà en Egypte. Pourtant d'après Rachi, le verset doit être compris autrement. Rachi commente sur l'expression « et Yossef était (déjà) en Egypte » : Et lui aussi était dans le compte des soixante-dix, et ceci vient nous apprendre, car nous savions qu'il était en Egypte, (donc ceci vient nous apprendre) la grandeur de Yossef. Il était le même Yossef qui gardait le troupeau de son père, et aussi celui que lorsqu'il était à diriger l'Egypte, resta un juste. En d'autres mots Yossef faisait partie intégrante de cette famille, qui compté soixante-dix personnes. C'est-à-dire, qu'il était par sa grandeur, toujours un membre à part entière de cette famille exceptionnelle par ses valeurs, son projet, qu'est la famille de Yaâkov.

Comme des Épines

« Mais, plus on l'opprimait, plus sa population grossissait et débordait ; ils conçurent de l'aversion pour les enfants d'Israël ». (Chemot 1, 12)

Quand un égyptien avança, sur son chemin ; il voulut passer mais des enfants hébreux jouaient au milieu de son chemin, l'empêchant de passer malgré ses cris. Les égyptiens virent les enfants hébreux comme des épines dans leurs yeux; toutes les rues étaient pleines de ces enfants hébreux. Ils vinrent se plaindre contre eux : comment pouvez-vous mettre au monde autant des bébés ? Pratiquez des avortements ! La natalité surnaturelle des enfants hébreux dérangeaient beaucoup les égyptiens. De plus, le visage des enfants juifs sont emplis de sainteté que les égyptiens n'étaient pas capables de regarder.

Alors Pharaon voulut imposer un décret d'arrêt les naissances des enfants d'Israël et il s'adressa à son peuple « Ingénions-nous contre lui de peur qu'il ne s'accroisse encore et alors survienne une guerre, il pourrait se joindre à nos ennemis, nous combattre et il quitterait le pays. » (Chemot 1,10). Lorsqu'il vu que son décret ne se réalisait pas, mais le contraire se passait, il décréta de jeter les enfants mâles dans le Nil ainsi qu'il est écrit « Pharaon donna l'ordre suivant à tout son peuple : « Tout mâle nouveau-né, jetez-le dans le fleuve, et toute fille laissez-la vivre. » (Chemot 1, 22).

Mais pourquoi l'élimination des mâles devait se faire justement à travers le Nil ? Et pourquoi n'ont-ils pas décrété de tuer même les filles ?

Pour la première question dit le Rabbi M. M. de Loubavitch: C'est que le Nil était le dieu de l'Égypte. Ainsi, en plus de les éliminer physiquement, ils voulaient en plus les «noyer» dans leur idolâtrie. Un autre commentaire du Kehilat Yits'hak, qui explique que le Talmud nous révèle que quelque chose qui a été créé par de la sorcellerie redevient normale et s'annule en étant plongée dans l'eau. Ainsi, la Guemara raconte qu'un certain âne, après être passé sous l'eau, devint un bout de bois. C'est que quelqu'un avait utilisé de la sorcellerie pour

créer cet âne à partir d'un bout de bois. De même, Pharaon craignait que les parents du bébé n'usent de sorcellerie pour créer un bébé à base d'un morceau de bois par exemple, de sorte que les égyptiens chargés de tuer les bébés ne s'aperçoivent pas de la différence et tuent les faux bébés. Pour éviter ce subterfuge, il décréta de jeter tout nouveau-né mâle dans le Nil. Ainsi, si le bébé fond dans l'eau, ils s'apercevront qu'il est issu d'un acte de sorcellerie.

Sur la deuxième question répond le Rav Ben Ich 'Hai, que ne pas tuer les filles fait partie de leur plan vicieux. S'ils tuaient tout bébé, les Hébreux n'auraient plus de bébé car il serait forcément tué. Ainsi, les égyptiens ne tueraient personne. Mais, en laissant vivre les filles, ils se dirent qu'à présent, les Juifs feront encore des bébés, dans l'espoir que ce soit une fille. Mais alors, il y aura inévitablement des garçons, et ainsi ils pourront réaliser leur plan cruel de tuer les garçons.

Le miracle de la naissance

« Les enfants d'Israël se fructifièrent... » (Chemot 1, 7).

Le Midrach enseigne que les femmes enfantèrent six enfants en même temps. Dit le Ohel Yaâkov, cela explique pourquoi la Torah n'évoque pas le miracle de la naissance de Moché qui naquit lorsque sa mère avait 130 ans, alors qu'elle insiste sur le miracle de Sarah qui accoucha à « seulement » 90 ans. C'est que comme en Égypte, les naissances étaient de toute façon miraculeuses, puisque les femmes accouchaient de six bébés, ainsi, le miracle de la mère de Moché s'inscrivait dans le contexte de l'époque. Mais Sarah accoucha à 90 ans, alors qu'à son époque, les naissances n'étaient pas miraculeuses. Ainsi, il convient de signaler ce miracle.

Le Coin de la Halakha - La Berakha du Gomel

Il est écrit dans la guémara Brakhot (54b) « Rabbi Yéhouda a dit selon la parole de Rav que dans quatre cas, on est tenu de rendre grâce à D-ieu :

- ◆ Celui qui voyage en mer.
- ◆ Celui qui voyage dans le désert.
- ◆ Celui qui était malade et s'est rétabli.
- ◆ Celui qui sort de prison.

Il faut réciter la bénédiction « Hagomel » en présence d'une assemblée de 10 hommes puisqu'il est écrit (Psaumes chap. 107, 32) : « Qu'ils l'exaltent dans l'assemblée du peuple ». Le Ben Ich Hay écrit que 10 hommes restent assis ainsi qu'il est écrit bémoshav zkénim yalelouou- ils proclament des

louanges dans le conseil des anciens. Il ajoute que celui qui récite la bénédiction doit se tenir debout comme celui qui apporte le sacrifice Toda- de remerciement.

Nous récitons dans la bénédiction « qui fait grâce à ceux qui sont indignes et qui m'a comblé de tes bienfaits ». D'après le sens littéral, nous comprenons que Hachem comble de bienfaits même ceux qui ne le méritent pas.

L'assemblée qui entend cette bénédiction doit répondre « Que Celui qui t'a comblé de ses bienfaits te conserve en bonnes grâces ». Si ces derniers n'ont pas répondu cette phrase, la personne est tout de même quitte. Cette personne répondra Amen à la suite de la phrase récitée par l'assemblée.

Le Ben Ich Hay écrit (parachat Ekev) qu'avant de réciter la bénédiction Hagomel, on dira le verset (Psaume 111, verset 1) « Je louerai l'Eternel de tout mon cœur dans le cercle des justes, dans l'assemblée ».

Un enfant avant la bar-mitsva ou bat-mitsva peut réciter la bénédiction Hagomel, mais il serait encore mieux de l'écouter d'un adulte (si lui aussi a voyagé) et se rendre quitte (voir le Ben Ich Hai parachat Ekev, 4)

La femme doit aussi réciter la bénédiction « Hagomel » après un voyage, ou après un accouchement. Elle doit la réciter en présence d'une assemblée de dix hommes. Donc après la prière elle se tiendra dans l'oratoire des femmes (ézrat nashim), et récitera le Gomel

Si son mari est aussi tenu de réciter la bénédiction Hagomel (si lui aussi a voyagé), il pourra la rendre quitte lorsqu'elle se tiendra dans l'oratoire des femmes et répondra Amen.

Selon la loi, après un accouchement une femme doit amener un korban Toda- sacrifice de remerciement. A notre époque, malgré que nous ne puissions pas amener de sacrifices, mais comme-même elle récitera la bénédiction Hagomel.

Le Coin de la Halakha - Les Téfilines

A quel endroit exact doivent être placés les Téfilines ?

Le boîtier de la tête:

1. Sur la tête, le boîtier doit être posé entre la fontanelle et la lisière des cheveux, sans descendre sur le front.
2. Placez le boîtier de la tête dans l'axe vertical du nez.
3. Placez le nœud dans le creux de la nuque.

CE BULLETIN A ÉTÉ COMMANDITÉ PAR:

M. SIMON ASSAYAG POUR LA NAHALA DE SON PÈRE AIMÉ ASSAYAG Z" L

M. BINYAMIN SONIGO POUR LA NAHALA DE SON PÈRE ÉLIYAHU SONIGO Z" L

M. CLAUDE GUEJ POUR LA NAHALA DE SON

PÈRE MÉIR GUEJ BEN MORDÉCHAÏ Z" L

VEUILLEZ CONTACTER LE BUREAU AU (514) 747-4530

POUR LA COMMANDITE DE CE BULLETIN

